

## Dispositions de la garantie de Rent a Bike AG pour vélos électriques

### 1. Délais de garantie

Rent a Bike AG accorde les prestations de garantie suivantes sur les vélos électriques d'occasion à partir de la date d'achat :

- Cadre : 1 an de garantie pour cassure de cadre
- Transmission, commande de transmission, écran, chargeur :

1 an de garantie sur les défauts de fabrication et de matériel

- Accu : 1 an (60 % de la capacité nominale)

Le fait de faire valoir ses droits à la garantie ne prolonge en aucun cas le délai initial.

### 2. Déroulement des exigences de garantie

Durant la période de garantie, les défauts de produit sont supprimés gratuitement par réparation ou remplacement. Les prestations de garantie ne peuvent être réalisées que par Rent a Bike SA ou un revendeur spécialisé reconnu par les fabricants Biketec AG (marque : FLYER) respectivement Tour de Suisse (marques : Stevens, Tour de Suisse) après autorisation préalable du fabricant.

Service Rent a Bike:

Rent a Bike AG, Steinmatt 1, 6130 Willisau

Rent a Bike AG, Bahnhofstr. 17, 3280 Morat

Rent a Bike AG, Friedrichshafenerstr. 55a, 8590 Romanshorn

#### Listes actuelles des revendeurs sous :

Biketec: <https://www.flyer-bikes.com/chfr/revendeurs>

Tour de Suisse : <http://www.tds-rad.ch/fr/haendlersuche>

Les prestations de garantie sont réalisées respectivement remboursées uniquement sur présentation de la preuve d'achat. Sur présentation des justificatifs correspondant, la garantie est transmissible à un autre détenteur respectivement propriétaire.



Rent a Bike AG  
Steinmatt 1  
CH-6130 Willisau  
rentabike.ch

Telefon 041 925 11 70  
Telefax 041 925 11 71  
info@rentabike.ch  
CHE-103.883.940 MWST

### **3. Exclusions de la garantie**

Il est du domaine de responsabilité du détenteur du vélo électrique d'utiliser ce dernier conformément à l'usage prévu et de le maintenir et entretenir régulièrement.

Les exigences de garantie sont exclues en cas de défauts causés par une utilisation erronée ou un usage abusif, par un entretien insuffisant, par une réparation ou une modification défectueuse ainsi que suite à une chute/un accident. Les exigences de garantie sont également exclues en cas d'utilisation lors de courses et de compétition ainsi que lors d'un usage commercial.

Les dommages non couverts par la garantie sont ceux causés par l'usure normale (p. ex. les pneus, les chambres à air, les chaînes, les pignons, les patins de frein, les ressorts, les câbles pour les vitesses et les freins, la peinture, les inscriptions) ainsi que les travaux du revendeur.

### **4. Interlocuteur**

Rent a Bike AG

[www.rentabike.ch](http://www.rentabike.ch)

0041419251170

[info@rentabike.ch](mailto:info@rentabike.ch)